

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
VILLE DE WINDSOR

RÈGLEMENT N^o 492-2024

Règlement établissant les tarifs de la Ville de Windsor pour l'exercice financier 2025.

MISE EN GARDE

Cette version administrative a été préparée uniquement pour des fins de commodité administrative et n'a aucune valeur officielle. La version officielle du règlement et de chacune de ses modifications est disponible dans le livre officiel des règlements tenu par le Service du greffe de la Ville de Windsor.

- ATTENDU** l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* ;
- ATTENDU QUE** toute municipalité peut notamment, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification ;
- ATTENDU QU'** un avis de motion a régulièrement été donné à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 2 décembre 2024 et qu'un projet de ce règlement a été déposé à cette même séance ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- ARTICLE 1** Le présent règlement porte le titre suivant : *Règlement établissant les tarifs de la Ville de Windsor pour l'exercice financier 2025.*
- ARTICLE 2** Le présent règlement établit les tarifs pour certains biens, services ou activités pour l'exercice financier 2025.
- ARTICLE 3** L'Annexe A du présent règlement en fait partie intégrante et les biens, services ou activités décrits sont exigibles selon les tarifs y étant établis.
- ARTICLE 4** Les tarifs établis à l'Annexe A sont taxables si applicable.
- ARTICLE 5** Les tarifs établis à l'Annexe A sont dus par les bénéficiaires des biens, services ou activités décrits.
- ARTICLE 6** Lors des inscriptions aux différentes activités, la priorité d'inscription est accordée aux résidents de la Ville de Windsor.
- ARTICLE 7** Le tarif de non-résident est applicable lorsque le bénéficiaire est une personne qui n'a pas son domicile sur le territoire de la Ville et dont la municipalité où elle réside n'a pas conclu d'entente intermunicipale avec la Ville, relativement aux biens et services visés au présent règlement.
- Pour bénéficier du tarif « résident », une preuve de résidence sera exigée.

- ARTICLE 8** Les preuves de résidence suivantes sont acceptées : permis de conduire valide du Québec, compte de taxes, bail de logement de plus d'un an, facture de services publics sur laquelle apparaissent nom et adresse actuelle.
- ARTICLE 9** Pour un enfant, les preuves de résidence suivantes sont acceptées une copie du plus récent bulletin scolaire de l'enfant où figure l'adresse actuelle de l'enfant ou un reçu de service de garde où figure l'adresse actuelle de l'enfant. Pour les enfants qui ne fréquentent pas l'école ou un service de garde, une photocopie d'une carte d'hôpital avec l'adresse actuelle.
- ARTICLE 10** Quiconque contrevient à quelques dispositions du présent règlement, dont notamment de ne pas payer le tarif tel qu'établi à l'Annexe A, commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 50,00 \$ et maximale de 200,00 \$. Pour une récidive, le montant maximal est de 500,00 \$.
- ARTICLE 11** Ce règlement abroge et remplace le Règlement numéro 477-2023 et ses modifications.
- ARTICLE 12** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Sylvie Bureau
Mairesse

M^e Edwin John Sullivan
Greffier

SUIVI :

Avis de motion	2 décembre 2024
Dépôt du projet	2 décembre 2024
Adoption	16 décembre 2024
Publication	18 décembre 2024
Entrée en vigueur	18 décembre 2024

ANNEXE A

N.B. : Tous les tarifs énumérés ci-après sont taxables, si applicables.

Les prix indiqués sont ceux pour la fourniture de documents remis au comptoir.

Un tarif supplémentaire de 5,00 \$ sera ajouté pour chaque envoi postal.

SERVICES MUNICIPAUX	TARIFS (\$)
ADMINISTRATION	
Photocopie, la page	0,41
Photocopie d'un document délivré en vertu de la <i>Loi sur l'accès</i> Photocopie d'un règlement municipal	Selon le Règlement en vigueur
Frais postaux	Coût réel
Assermentation pour non-résident	5,15
Assermentation résident	5,15
Épinglette avec les armoiries de la Ville	4,10
Médaille avec les armoiries de la Ville	3,10
Épinglette avec le logo de la Ville	4,10
Tasse avec le logo de la Ville	6,70
Stylo avec le logo de la Ville	10,80
Porte-clés avec le logo de la Ville	2,05
Bouteille d'eau avec le logo de la Ville	27,80
Sac réutilisable en coton avec le logo de la Ville	15,00
Écusson avec les armoiries de la Ville	4,50
Drapeau 3 X 6 avec les armoiries	55,00
Drapeau 3 X 6 avec le logo de la Ville	116,00
Chèque ou autre ordre de paiement dont le paiement en est refusé par le tiré	20,00
CENTRE SPORTIF J.-A.-LEMA Y	
Location de la glace le samedi, le dimanche et les soirs de semaine entre 16h et 23h, taux horaire (avec entretien)	170,00
Location de la glace du lundi au vendredi de jour entre 8h et 16h, taux horaire (avec entretien)	132,00
Location durant l'été, taux horaire (surface sans glace)	59,00
À la location de la glace, tout retard après la période allouée occasionnera des frais (glace et vestiaire, ¼ hr)	20,50
Patinage libre	Gratuit
Association du hockey mineur de Windsor	Gratuit
Club de patinage artistique de Windsor	Gratuit
Salles – Locaux	
Aréna (surface sans glace, 1 hr)	59,00
Aréna (surface sans glace) (tarif par jour \$ / par événement)	160,00
- Semaine	185,00
- Fin de semaine et férié	320,00
Aréna (frais de montage et de démontage)	Coût réel + 10%
Salle des sportifs	
- 1 hr	26,00
- 1 journée, sans ménage	132,00
Ménage suite à la location de la salle	Coût réel + 10%
Location d'un casier (mois)	15,50
Location d'un casier (année)	160,00
Salle de la bibliothèque (1 hr)	16,00
Location de la salle de la bibliothèque (bloc de 4 heures)	41,00
Location de la salle de la bibliothèque (bloc de 8 heures)	74,00
Salle du Conseil	
- 1 hr	26,00
- 1 journée, sans ménage	132,00
Ménage suite à la location de la salle	Coût réel + 10%

Location de la salle des sportifs (en dehors des heures d'ouverture régulières) avec entretien	
- Demi-journée (4 heures)	244,00
- Journée/soirée complète (4 à 8 heures)	318,00
Location de la glace durant une location de la salle des sportifs (même groupe ou organisme) (1 ^{re} hr/ hr add, maximum 4 heures au total)	132,00/79,00
FRAIS INSCRIPTION ACTIVITÉS ET ASSOCIATIONS SPORTIVES	
Résidents (incluant citoyens concernés par les ententes intermunicipales de loisirs)	Coût fixé par l'association
Non-résidents	Coût fixé par l'association + 50% du coût moyen d'inscription
PISCINE ET SAE (SERVICE D'ANIMATION ESTIVALE)	
	Inscription
<u>S.A.E. - résident</u> Un (1) enfant Deux (2) enfants et plus	360,00 20 % de rabais sur le total de la facture
<u>Service de garde (tarif par enfant)</u> Saison estivale	265,00
	Le paiement par chèques postdatés (3 versements maximum) est possible à condition que les versements soient datés comme suit : 22 avril – 10 mai – 7 juin ou Paiement en un seul versement
S.A.E. - Non-résident*	1 000,00
Service de garde	430,00
Piscine publique extérieure avec sauveteur (en dehors des heures d'ouverture régulières)	
Par enfant	3,10
Par adulte	5,15
Piscine publique extérieure Bain libre (heures d'ouverture régulières)	Gratuit

*Personne qui n'est pas propriétaire d'un immeuble à Windsor ou qui ne réside pas sur le territoire de la Ville de Windsor ou sur le territoire d'une ville ayant conclu une entente intermunicipale relative au loisir et à la culture avec la Ville de Windsor.

TERRAIN DE BALLE	
Terrain de balle (1 hr)	20,00
Terrain de balle / saison / par équipe (1 soir / semaine) :	
- 2025	200,00
Frais d'entretien du terrain la fin de semaine / jour	108,00
Association du baseball mineur de Windsor	Gratuit
TERRAIN DE SOCCER	
Terrain de soccer (1 hr)	20,00
Terrain de soccer / saison / par équipe (1 soir / semaine)	278,00
Association de soccer mineur de Windsor	Gratuit

BIBLIOTHÈQUE	
Carte de membre - résident (enfant, adulte ou familiale)	Gratuit
Carte de membre - adulte non-résident*	78,00
Carte de membre - enfant non-résident* *si le titulaire de l'autorité parentale est propriétaire d'une bâtisse dans les limites de la Ville de Windsor, le tarif de résident est alors appliqué.	0 à 11 ans = 36,00 12 à 17 ans = 52,00
Carte de membre – familiale non-résident*	155,00
Carte de membre – classe et organisme reconnu	Gratuit
Photocopie (8 1/2 x 11) (libre-service, NB/C)	0,15 / 0,50
Photocopie (8 1/2 x 14) (libre-service, NB/C)	0,20 / 0,75
Photocopie (8 1/2 x 17) (libre-service, NB/C)	0,25 / 1,00
Photocopie (14 x 17) (libre-service, NB/C)	0,50 / 2,00
Vente de documents	2,00
Internet / consultation	Gratuit
Remplacement de carte de membre	5,25
Sac pour livres sonores	Coût réel + 10%
Numérisation noir et blanc / page	0,25
Numérisation couleur / page	1,00
Reliure / réparation de livres	Coût réel + 35%
Boîtier CD/DVD	Coût réel + 10%
Sacs réutilisables – Bibliothèque publique du Québec	Coût réel + 10%
SÉCURITÉ PUBLIQUE	
Frais de remorquage (véhicule routier / motocyclette)	Coût réel + 35% de frais d'administration
Frais d'entreposage / jour	Coût réel + 35% de frais d'administration minimum 50,00
GESTION DU TERRITOIRE	
Demande de modification du règlement de zonage	
Analyse provisoire	250,00
Ouverture du dossier et étude de la demande	750,00
Demande de modification du règlement de lotissement	
Analyse provisoire	50,00
Ouverture du dossier et étude de la demande	250,00
Demande de modification du règlement concernant les dérogations mineures	
Analyse provisoire	50,00
Ouverture du dossier et étude de la demande	300,00
Demande de modification du règlement sur les PPCMOI	
Analyse provisoire	75,00
Ouverture du dossier et étude de la demande	1 000,00
Demande de permis ou de licence en vertu du règlement général de la Ville, sauf si autrement spécifié audit règlement ou dans cette grille	25,00
Vente sur les rues, trottoirs et places publiques (saison)	100,00
Colportage et sollicitation (semaine)	100,00
Salle de jeu électronique	25,00
Exploitation d'un jeu électronique (annuel, par jeu)	100,00
Rassemblements sur une place privée (jour)	Gratuit
Salle de danse pour adolescents	
Régulier (annuel)	150,00
Temporaire (événement)	50,00
Demande de permis ou de licence en vertu du règlement 85-2004, sauf si autrement spécifié audit règlement ou dans cette grille	

Marché aux puces (maximum 7 jours)	
• Intérieur	100,00
• Extérieur	100,00
Vente de garage (2 jrs)	35,00
Vente de garage annuelle	20,00
ANIMAUX	
ANIMAUX DE COMPAGNIE	
Chat stérilisé	35,00
Chat non stérilisé	45,00
Chien guide	Gratuit
Chien stérilisé	45,00
Chien non stérilisé	55,00
Duplicata du médaillon ou du certificat (Licence chat ou chien)	5,00
Frais de pension par jour	
• Chien	22,00
• Chat	15,00
Frais de transport d'un animal	
• Durant les heures d'ouverture de la SPA	40,00
• Entre 17h00 et 8h00	65,00
Mise en fourrière ou transport d'un animal chez un vétérinaire	Coût réel + 100,00
AUTRES CAS	
Permis d'opération d'un chenil	200,00
Test de comportement canin (agressivité)	Coût réel + 10%
TRAVAUX PUBLICS	
Biens et services :	
Visite guidée de l'usine de filtration et station d'épuration (1hr)	100,00
Travaux facturés – Ramassage des biens laissés sur la voie publique	Coût réel + 35 % de frais d'administration
Entreposage des biens laissés sur la voie publique	Coût réel + 35 % de frais d'administration
Désobstruction des égouts dans les résidences privées avec dégorgeoir	Coût réel + 10 %
Travaux facturés – Pose de barricades	Coût réel + 10 %
Travaux facturés – Ouverture / fermeture de l'entrée d'eau résidence (soirs et fins de semaine)	Coût réel + 35 % frais d'administration
Travaux facturés – Ouverture / fermeture de la vanne d'un réseau d'aqueduc (soirs et fins de semaine)	Coût réel + 35 % frais d'administration
Travaux facturés – Gestion des cours d'eau	Coût réel + 35 % de frais d'administration
Travaux facturés – Branchement aqueduc et égout	Coût réel + 10 %
Fourniture d'eau potable pour le remplissage de camion-citerne :	
- Moins de 3 000 litres	20,00
- Entre 3 000 et 15 000 litres	40,00
- Plus de 15 000 litres	50,00

RÉPARATIONS :	
<ul style="list-style-type: none"> - Arrêt d'eau, regard ou puisard - Bordure de béton ou d'asphalte - Coupe de bordure de rue - Gazon - Main-d'œuvre - Matériaux - Membrane - Pavage - Trottoir 	Coût réel + 10%
MACHINERIE ET VÉHICULE (SANS OPÉRATEUR) : (TOUT VÉHICULE OU MACHINERIE DOIT ÊTRE OPÉRÉ PAR UN EMPLOYÉ EN FONCTION DE LA VILLE)	
Balayeuse de rue (1hr)	160,00
Camion cube (1hr)	65,00
Camion 6 roues 1 1/2 tonnes (1hr)	60,00
Camion 10 roues (1hr)	85,00
Camion 10 roues et remorque (1hr)	160,00
Camion 10 roues sableuse (1hr)	160,00
Camionnette 1 tonne avec opérateur (1hr)	55,00
Chargeur (1hr)	135,00
Chargeur équipement à neige (1hr)	155,00
Chargeur souffleuse à neige (1hr)	310,00
Compacteur 100 lbs (1hr)	50,00
Compacteur 150 lbs (1hr)	55,00
Compacteur 400 lbs (1hr)	65,00
Compacteur 1000 lbs (1hr)	75,00
Déchargement autorisé au dépôt à neige (1 voyage)	115,00
Détecteur de tuyaux (1hr)	75,00
Écureur (1hr)	130,00
Pelle (1hr)	150,00
Perforeuse à tuyau (1 trou)	80,00
Remorque à formes (1hr)	20,00
Rouleau compacteur à asphalte (1hr)	85,00
Tracteur à trottoirs (1hr)	105,00
Tracteur avec balai (1hr)	125,00
Service du contremaître (1hr)	60,00
Service du journalier col bleu (1hr)	40,00
Service de l'inspecteur municipal (1hr)	48,00
Service du technicien en traitement des eaux (1hr)	48,00



AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT N° 492-2024
ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS que le Règlement n° 492-2024 (*Règlement établissant les tarifs de la Ville de Windsor pour l'exercice financier 2025*) était adopté lors de la séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2024.

L'objet du Règlement n° 492-2024 est d'établir les tarifs pour certains biens, services ou activités pour l'exercice financier 2025.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et peut être consulté à l'hôtel de ville de Windsor, au 11, rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, aux heures ordinaires de bureau.

Fait à Windsor,
Ce 18 décembre 2024


M^e Edwin John Sullivan
Greffier

Certificat de publication

Je, M^e Edwin John Sullivan, greffier de la Ville de Windsor, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public sur le babillard de l'hôtel de ville, au 11 rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, ainsi que sur le site Internet de la Ville, en date du 18 décembre 2024, conformément au Règlement 457-2022 intitulé *Règlement sur les modalités de publication des avis publics de la Ville de Windsor*.

Fait à Windsor,
Ce 18 décembre 2024


M^e Edwin John Sullivan
Greffier

M^e Edwin John Sullivan, Greffier, Ville de Windsor
11 rue Saint-Georges, local 230, Windsor (Québec)
819 845-7888 (poste 128), greffier@villedewindsor.qc.ca